

Municipalité de la Commune d'Arzier – Le Muids

Préavis n° 10 / 2017

Demande de crédit de CHF 185'200.-- TTC pour la réfection du virage de la Caroline sis route de Saint-Cergue RC 25-C-P.

Délégué municipal M. Patrick Hübscher

Préavis municipal 10 /2017 Page 1/5

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Le revêtement du virage de la Caroline, sis Route de Saint-Cergue, est dégradé à certains endroits. La Municipalité souhaite, dès lors, procéder à la réfection. Pour ce faire, une analyse de l'état structurel, par prises de carottes et mesures de déflection, a été réalisée pour en évaluer le coût.

2. Projet

2.1 Situation actuelle

Le revêtement du virage de la Caroline est dégradé. Il en va de même pour les bordures en béton qui sont en très mauvais état. La Municipalité souhaite procéder à la réfection. La maison Infralab SA a été mandatée pour établir une expertise réalisée en décembre 2016. Il ressort, par le prélèvement de 10 carottes et l'obtention de mesures de déformation dont 2 carottes déterminantes sur le virage de la Caroline, les éléments suivants :

- La chaussée ne présente aucun décollement sur les 9 cm de couche supérieure.
- Aucune réaction HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques), sauf dans la couche de fondation, mais le taux reste acceptable.
- Il subsiste toutefois un besoin de renforcement ponctuel d'environ 8 cm.
- Il est constaté des déformations d'orniérages dans le virage.

2.2 Objectifs

Le projet présenté introduit les buts suivants:

- Réfectionner la chaussée de manière durable.
- Réduire les nuisances sonores pour les riverains, selon les recommandations de l'étude d'assainissement du bruit routier.
- Mise en œuvre de modifications pour la glissière de sécurité, en adéquation avec les usagers de la route et les parcelles avoisinantes.

2.3 Mesures constructives

Le projet délimite les travaux, sur le virage de la Caroline, entre les croisements de la route Cantonale avec le chemin de la Croix et celui avec le chemin de la Rencontre :

- Pour tout le tronçon, soit 1'250 m2, il est prévu de raboter sur 10 cm l'entier des couches d'enrobé et de les remplacer par une couche de 8 cm d'AC 22C1, surmontées d'un tapis de 3 cm en ACMR8 (-3db).
- L'ancienne glissière de sécurité, d'une longueur de 60m, sera déposée et remplacée par une double glissière rallongée d'environ 15 m.
- Le remplacement des bordures béton.
- La réfection du marquage au sol identique à l'existant.

Préavis municipal 10 /2017 Page 2/5





2.4 <u>Plan</u>



Préavis municipal 10 /2017 Page 3/5

3. Coût financier

Le budget, estimé par notre mandataire, se base sur des adjudications récentes pour des travaux similaires. Cet ouvrage sera mis en soumission, auprès de différentes entreprises de la région, suivant la procédure sur invitation, ceci conformément à la loi sur les marchés publics. Le budget à prévoir peut se résumer de la manière suivante :

1	Travaux de génie civil	CHF	140'600.00
2	Signalisation et marquage	CHF	2'500.00
3	Honoraires pour étude et direction des travaux	CHF	14'300.00
4	Divers et imprévus	CHF	14'080.00
Total HT		CHF	171'480.00
TVA 8 %		CHF	13'720.00
Total TTC		CHF	185'200.00

Ce préavis fera l'objet d'une demande de subventionnement auprès de la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR). Depuis le 1^{er} janvier 2014, le moratoire, sur le subventionnement des travaux d'entretien des routes cantonales en traversée, a été levé. La subvention de la DGMR en faveur de la Commune est estimée à CHF 37'975.-- (35% du montant soumis).

Concomitamment, une demande de subvention pour assainissement du bruit routier sera adressée au Canton et à la Confédération. Elle est estimée à CHF 4'160.-- en faveur de la Commune (16% du montant soumis dont 65% revenant à la Commune).

L'estimation totale des subventions est de CHF 42'135.--, soit le 22.75% du montant du préavis. Ce chiffre est fourni uniquement à titre informatif et dépend de la décision finale de la DGMR, du Canton et de la Confédération.

Signalons que la Commune a l'obligation de voter l'entier du crédit, le versement des différents subsides ne pouvant intervenir qu'à la fin des travaux et après paiement des factures.

4. Charges financières

Les charges financières moyennes s'élèvent à CHF 8'087.07 par an.

Préavis municipal 10 /2017 Page 4/5

5. Conclusions

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, la Municipalité vous invite à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal d'Arzier - Le Muids

vu le préavis municipal n° 10 / 2017, concernant une demande de crédit de

CHF 185'200.-- destiné à financer la réfection du virage de la Caroline sis Route de

Saint-Cergue RC 25,

vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

vu le rapport de la commission des finances,

ouï les conclusions des commissions précitées,

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

décide

1. d'adopter le préavis municipal n° 10 / 2017 concernant la demande de crédit de CHF 185'200.-- destiné à financer la réfection du virage de la Caroline sis route de Saint-Cergue RC 25;

- 2. d'accorder un crédit de CHF 185'200.--;
- 3. de financer ce dernier par la trésorerie;
- 4. d'amortir cet objet sur 30 ans.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité dans sa séance du 29 mai 2017, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal

Au nom de la Municipalité

Louise Schweizer

dique

La Secrétaire e.r.:

Nathalie Bersier